



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ALERTE MÉTÉO

à Mont-de-Marsan, le 28 août 2025

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE SPEZF (enjeu de sécurité) pour le phénomène « pluie-inondation »

Destinataires :

- tous les maires des communes du département
- SIDPC, DDPN 40, ONF, SDIS 40, CMIR SO, SMGBL, SMLL, Landes attractivité, CD40, Sous-Préfecture DAX, BESR, BREC, DDTM 40, DDETSPP 40, ENEDIS, SNCF COGC, ARS 40 et 33, DREAL 40, DMD/BA 118, DSDEN40, OFB, GGD 40, EMZD, LA POSTE, DRAC, GESTIONNAIRES AUTOROUTES A63 et A65, STANDARD PREF 40, Capitainerie Capbreton et Port Bayonne

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE JAUNE à enjeux de sécurité** pour le phénomène **pluie-inondation** pour l'ensemble des communes du département.

Période : vendredi 29 août 2025 à compter de 6h

Commentaire :

Un passage pluvieux et orageux aborde les départements côtiers par l'ouest en fin de nuit de jeudi à vendredi. Il touchera en premier la partie nord du département des Landes, puis il se généralisera rapidement à l'ensemble du territoire.

A son passage, des pluies d'intensités modérées à fortes sont attendues. Elles pourront atteindre 20 à 40 mm en l'espace d'une à trois heures voir 50 mm par endroit.

Des averses orageuses perdurent tout au long de la journée. Elles seront moins intenses que dans la matinée. Cependant, elles peuvent tout de même provoquer des cumuls importants de manière localisée.

La situation devrait s'améliorer progressivement en soirée.

Consignes de comportement :

Je me tiens informé auprès des autorités.

Je m'éloigne des cours d'eau et des points bas, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage.

Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement.

J'évite de me déplacer.

Je surveille la montée des eaux.

Je ne descends pas dans les sous-sols.

Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence.

Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental météo.

Il vous est demandé d'informer la préfecture des Landes de toute situation particulière en lien avec cet épisode météorologique.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,

Arnaud BOURDA